

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Séminaire de Sherbrooke

Novembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Séminaire de Sherbrooke s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Séminaire de Sherbrooke, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 9 octobre 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 9 et 10 mars 1999². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Séminaire de Sherbrooke et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité de visite était composé de : M. Gilles Harvey, directeur du module d'éducation physique, Département de kinanthropologie, Université du Québec à Montréal, M^{me} Colette B. Melançon, professeure de langue et littérature, Collège Édouard-Montpetit, M. René Moisan, professeur de français, Collège Champlain Saint-Lawrence. M. Louis Roy, commissaire à la CEEC, présidait le comité et M^{me} Micheline Poulin, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait d'une classe de 2^e année dont les élèves étaient principalement inscrits dans le programme de Sciences de la nature.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Séminaire de Sherbrooke est un établissement d'enseignement privé fondé en 1875. Il dispense l'enseignement secondaire et collégial. Les programmes Sciences humaines et Sciences de la nature sont offerts depuis 1969. Afin de répondre aux besoins de la population locale et régionale, le Collège propose également, depuis 1992, des programmes de formation technique. Les élèves peuvent s'inscrire en Techniques juridiques et en Techniques d'administration et coopération.

Le Séminaire de Sherbrooke s'inscrit dans la tradition des collèges classiques par la promotion de valeurs qui sont clairement présentées dans le liminaire de la charte de la fondation de l'établissement.

À l'automne 1996, le Séminaire accueillait 369 élèves au collégial; il en comptait 338 à l'hiver 1997. Neuf professeurs se partagent les cours de la formation générale commune et propre; dix-sept professeurs enseignent en formation spécifique.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Comité d'évaluation de la formation générale a été formé en septembre 1997. Il était composé du Directeur des études, de quatre enseignants représentant chacun une discipline de la formation générale, d'un enseignant en chimie représentant les programmes préuniversitaires ainsi que d'une enseignante en droit représentant les programmes techniques. Le Comité d'évaluation s'est réuni quatre fois. Tous les enseignants qui étaient présents au Séminaire en 1997-1998 ont participé à l'évaluation. Cependant, ces professeurs ne sont pas nécessairement ceux qui enseignaient lors de l'année de référence. Les responsables de programmes, tous membres de la Commission des études, ont pris connaissance du rapport et adhèrent au contenu. Les professeurs rencontrés ont également souligné leur accord avec le contenu du rapport.

Au cours du processus d'évaluation, plusieurs groupes de personnes ont été consultés sur le programme au moyen d'un questionnaire, dont tous les élèves inscrits en 1997-1998 au cours de *Langue d'enseignement et littérature (601-101)*, un groupe témoin de 20 élèves diplômés du trimestre d'hiver 1997, le personnel non enseignant ainsi que tous les enseignants encore présents au Séminaire et ayant enseigné en 1996-1997.

Les nombreux changements survenus lors de la période évaluée ont rendu difficile la démarche d'évaluation. Le Directeur général, le Directeur des études et le Directeur des services aux élèves ont pris leur retraite durant cette période. De plus, le départ à la retraite de la moitié des professeurs a nuï au bon déroulement de la démarche. Cette conjoncture particulière a influencé la qualité de la collecte des données et des analyses puisque les professeurs qui ont quitté le Séminaire ont refusé de fournir les documents pertinents. La Commission incite d'ailleurs le Séminaire à prendre les dispositions nécessaires pour conserver l'information.

Le rapport d'évaluation du Séminaire porte davantage sur l'aspect descriptif de la mise en œuvre que sur une analyse approfondie. Cependant, la visite a permis d'obtenir les renseignements utiles à une meilleure compréhension de la situation qui avait cours en 1996-1997. Un plan d'action – remis lors de la visite et devant être soumis à la Commission des études après consultation des professeurs – témoigne de la volonté du Séminaire d'améliorer la formation qu'il dispense. Des actions ont d'ailleurs déjà été réalisées afin de corriger certaines situations. La Commission souligne la collaboration des personnes rencontrées.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Même si le Séminaire de Sherbrooke n'a pas défini son projet éducatif en termes de projets scolaires, d'approches pédagogiques ou de profils de sortie, les valeurs prônées par l'établissement tiennent compte de «la formation de la personne, de l'enseignement à offrir et de la formation chrétienne et humaine». La visite a permis de se rendre compte que les professeurs adhèrent à ces valeurs et font les liens qui s'imposent dans leur enseignement. Le Séminaire entend d'ailleurs préciser ses valeurs dans un projet éducatif propre au collégial. De plus, il a entrepris d'élaborer un code de déontologie qu'il destine aux élèves et qui reflète ses valeurs.

Le petit nombre d'élèves permet difficilement de créer des groupes homogènes ou de regrouper des familles de programmes dans les cours de la formation générale propre. Les professeurs ont choisi de présenter un contenu général ponctué d'exemples liés aux différents programmes. Ils consultent régulièrement les professeurs de la formation spécifique, lors des réunions de programmes ou autrement, pour le choix de textes ou des sujets d'intérêt pour les élèves. Les responsables de programmes ont confirmé que les professeurs de la formation générale font des efforts importants pour adapter les cours de formation générale propre au programme d'études de l'élève.

Le rapport d'autoévaluation ne permet pas de démontrer clairement l'existence de liens entre le contenu des activités d'apprentissage et les objectifs des cours, que ce soit pour la formation générale commune, propre ou complémentaire. Le rapport du Collège souligne que la formation générale complémentaire n'est chapeautée par aucun programme ou discipline et que plusieurs enseignants ont un contrat à la leçon ou à temps partiel. L'analyse des plans de cours a été faite par les nouveaux enseignants, à la lumière des informations que fournissaient les plans de cours des professeurs ayant quitté l'établissement. La Commission note cependant – après avoir examiné les nouveaux plans de cours remis lors de la visite et obtenu des précisions par les professeurs rencontrés – une nette amélioration dans l'appropriation des devis ministériels, mais elle reconnaît qu'il y a encore du travail à faire. Le *Guide d'élaboration du plan de cours*, paru en 1997 et

conçu pour répondre aux exigences de l'approche par objectifs et standards, semble avoir grandement contribué à cette amélioration. La Commission *suggère* au Séminaire de s'assurer de l'application, dans tous les plans de cours, des règles d'élaboration des plans de cours qu'il a édictées, et notamment de l'explicitation des liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs des cours.

Les méthodes pédagogiques

Le cours magistral, les exercices en classe, le travail en équipe et la discussion de groupe sont les méthodes pédagogiques les plus utilisées par les professeurs de Français et de Philosophie. La visite a permis de constater que ces derniers font preuve de créativité dans leurs cours et qu'ils se préoccupent de trouver des méthodes pédagogiques permettant une participation plus active des élèves. Le rapport d'autoévaluation mentionne également que, pour ces deux disciplines, les méthodes d'enseignement sont adaptées aux cours et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs des cours, ce qu'ont confirmé les élèves rencontrés.

En Anglais, les professeurs font plus souvent appel au cours magistral, aux exercices en classe et à la présentation orale. Les élèves rencontrés ont cependant mentionné que l'enseignement de la grammaire occupait une place prépondérante dans les cours, ce qui laissait peu de place aux exposés oraux. De plus, le sondage effectué auprès des élèves révèle que la majorité a des difficultés importantes en communication orale. La Commission note que l'absence de laboratoire de langues limite les possibilités d'offrir un soutien efficace à l'apprentissage des langues. Au regard de l'Éducation physique, le rapport fait ressortir que les méthodes pédagogiques sont peu variées. Le sondage effectué auprès des élèves et des diplômés révèle que les cours magistraux ou semi-magistraux occupent une place importante dans l'enseignement. Les témoignages entendus lors de la visite confirment cette assertion. La Commission *suggère* donc au Séminaire d'explorer, en Éducation physique, de nouvelles stratégies pédagogiques susceptibles de susciter l'intérêt des élèves.

En formation générale propre, c'est par la nature des travaux demandés que les professeurs établissent le lien avec les programmes d'études des élèves. Les professeurs ont choisi de donner des cours théoriques, mais les faits liés aux différents programmes servent d'illustration. Par exemple, en Français, les élèves inscrits en Sciences de la nature peuvent présenter Léonard de Vinci en tant que scientifique alors que ceux qui sont inscrits en Sciences humaines peuvent le décrire en tant qu'artiste. L'adaptation se fait donc essentiellement par les travaux de session, les discussions en

petits groupes et les études de cas. La Commission considère que la collaboration et la concertation qui existent entre tous les professeurs facilitent l'adaptation des cours de formation générale propre aux programmes d'études.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les nouveaux professeurs ont évalué les plans de cours en l'absence de leurs auteurs, ce qui n'a pas permis de connaître de façon exacte la nature des travaux demandés aux élèves. Comme plusieurs informations manquaient, le rapport ne peut en arriver à des conclusions valables. Pour ce qui est des nouveaux plans de cours, la Commission les a examinés et en a discuté avec les élèves et les professeurs. Elle considère que les travaux exigés sont maintenant en lien avec les objectifs des cours.

Le Directeur des études est le premier responsable de l'évaluation et du contrôle de la pertinence des travaux exigés dans les cours. Il est assisté des responsables de programmes qui vérifient les plans de cours des professeurs enseignant dans le programme. Jusqu'à maintenant, la pertinence des travaux ne faisait l'objet d'aucune vérification. La Commission *suggère* donc au Collège de s'assurer de la pertinence des travaux dans chacune des disciplines. L'équivalence de la charge de travail exigée des élèves, pour un même cours donné par plus d'un professeur, est assurée par le fait que les professeurs – en général une personne à temps plein et une personne à temps partiel – utilisent le même plan de cours.

L'évaluation des apprentissages

La *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* du Séminaire exige que l'évaluation s'effectue «généralement à partir de trois travaux majeurs, par exemple des examens théoriques ou pratiques, des dissertations et des exercices» (art.4.6.1). Le plan de cours doit présenter le nombre de travaux demandés, la proportion des points alloués pour chaque travail, le calendrier des évaluations ainsi que les pénalités imposées. La Commission a pu se rendre compte en consultant les plans de cours que ceux-ci ne respectaient pas toujours les règles de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Tel que mentionné dans le rapport, la vérification systématique des plans de cours par les responsables de programmes se fait seulement depuis 1997-1998. Il n'existait pas non plus de mécanisme de vérification des instruments d'évaluation. Le Séminaire, lors de l'autoévaluation, a constaté les lacunes liées à l'approbation des plans de cours et a déjà entrepris

de corriger la situation. D'ailleurs, le Plan d'action indique que le Séminaire entend élargir les bases d'approbation des plans de cours, pour y inclure les contenus et les instruments d'évaluation.

La Commission a procédé à l'examen de quatre plans de cours rédigés pendant l'année de référence, soit l'Ensemble 1 en Français (601-101), l'Ensemble 2 en Anglais (604-102), l'Ensemble 2 en Philosophie (340-102) et l'Ensemble 2 en Éducation physique (109-104). En Français, le plan de cours est incomplet. Les critères d'évaluation ne sont pas décrits et aucun lien n'est établi entre les activités d'évaluation et les objectifs. Le plan de cours ne prévoit qu'une seule analyse littéraire complète, soit celle de l'examen final. L'absence des autres instruments d'évaluation et des grilles d'évaluation ne permet pas de confirmer que les éléments de compétence sont évalués.

En Anglais, la documentation fournie est incomplète. Il n'y a ni grilles ni critères de correction. Les objectifs du cours sont évalués; cependant, il est impossible de porter un jugement sur les instruments d'évaluation puisqu'il n'y a qu'un seul instrument d'évaluation présenté, soit celui concernant la compréhension écrite. Un fort pourcentage des points est alloué à la grammaire.

En Philosophie, le plan de cours fournit à l'élève les éléments essentiels pour qu'il connaisse bien les modes et les exigences des évaluations. Les grilles de correction établissent clairement les critères pour la correction de chacune des épreuves. La dissertation finale est d'un niveau assez élevé et l'élève dispose de deux heures pour la réaliser.

Le plan de cours utilisé en Éducation physique précise que chaque objectif du cours est évalué. Cependant, aucun instrument d'évaluation ni aucune grille de correction n'accompagnent ce plan de cours. Quant à l'examen final, qui sert d'évaluation synthèse, il ne permet pas de vérifier si l'élève a acquis la compétence visée. Au moment de la visite, les professeurs avaient commencé à corriger leurs plans de cours, en particulier en ce qui concerne le contenu, les exigences des cours et l'explicitation des modes et des instruments d'évaluation.

La rencontre avec les élèves et le sondage effectué auprès des élèves et des diplômés révèlent une insatisfaction quant à la diversité des travaux et à l'absence de commentaires sur les copies corrigées. De plus, en Éducation physique, les élèves ne trouvent pas suffisamment clairs les critères de correction des travaux et des examens et ils saisissent mal le lien entre les travaux demandés et les objectifs des cours. Pour corriger les lacunes ci-dessus énoncées,

la Commission recommande au Séminaire de mettre en place les mécanismes appropriés de vérification de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de s'assurer que les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs.

La Commission souligne que, depuis mai 1996, les examens et les grilles d'évaluation en Philosophie sont communs. Les enseignants en Langue d'enseignement et littérature ont également, depuis 1998, élaboré en commun les instruments et les grilles d'évaluation en plus de vérifier les exigences en faisant corriger quelques copies par deux professeurs.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Comité de programme est responsable de l'élaboration de l'épreuve synthèse. Tous les professeurs de la formation générale sont associés à un programme. Ils assistent aux réunions des Comités de programme et ils participent également à la correction des épreuves synthèses. Tous les professeurs s'entendent sur l'importance d'intégrer les intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses. Il s'agit d'un point fort de la formation générale.

Les programmes de Sciences humaines et de Techniques juridiques ont été retenus dans le rapport d'évaluation pour l'analyse des épreuves synthèses. En Techniques juridiques, programme dont l'expérimentation est la plus avancée, l'épreuve synthèse consiste en un questionnaire portant sur des sujets associés à toutes les disciplines. Les objectifs du programme sont tous vérifiés et les critères de correction sont clairement définis. Un professeur de Philosophie contribue à la correction de cette épreuve. En Sciences humaines, le comité de programme avait opté, en 1996-1997, pour une épreuve écrite où l'élève devait trouver des pistes de solution à un problème humain, par exemple la pauvreté. Les professeurs ont proposé, en 1997-1998, une épreuve synthèse qui visait des attitudes liées aux valeurs du Séminaire et au profil de sortie du programme. Cette épreuve, reliée aux travaux de synthèse réalisés dans le cours Démarche d'intégration des acquis et présentée sous forme d'entrevue, devait évaluer les attitudes et la capacité d'esprit critique de l'élève. Cette démarche a été peu concluante quant à l'objectivité et à la systématisation de l'évaluation. Au moment de la visite, le comité de programme cherchait des solutions à ces problèmes.

En résumé, la Commission constate qu'au Séminaire de Sherbrooke, l'ensemble du personnel adhère aux valeurs prônées par l'établissement et que celles-ci inspirent l'enseignement. Les changements organisationnels importants qui se sont produits au cours des dernières années ont amené une meilleure appropriation de l'enseignement par objectifs et standards. La qualité des communications entre les diverses instances et la concertation qui existe entre les professeurs favorisent l'adaptation des cours de la formation générale propre et l'intégration des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses. Le Séminaire devrait toutefois renouveler les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours d'Éducation physique et vérifier la pertinence des travaux exigés dans chacune des disciplines. Il devra également veiller à l'application rigoureuse de sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et s'assurer que les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs et standards.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

L'établissement s'est donné en 1996-1997 une *Politique collégiale du perfectionnement du personnel*. Plusieurs activités de perfectionnement à caractère pédagogique ont été proposées aux professeurs dans le cadre du *Renouveau de l'enseignement collégial*, mais le Collège n'a pas offert le même perfectionnement sur le plan disciplinaire. Les nouveaux enseignants ont mentionné, lors de la rencontre, que le Séminaire était soucieux de satisfaire à leurs demandes. Par ailleurs, le Séminaire offre du perfectionnement lié à l'utilisation des technologies d'information et des ateliers de perfectionnement pendant les journées pédagogiques pour favoriser le maintien de la compétence et la motivation des professeurs.

L'établissement met à la disposition des élèves et des professeurs un centre audiovisuel, un laboratoire informatique avec accès à Internet et une bibliothèque. Chaque ordre d'enseignement possède sa bibliothèque, mais conformément à son *Plan de réorganisation Vision 5 ans*, le Séminaire prévoit fusionner la bibliothèque du collégial et celle de secondaire. Il utilise également les ressources du milieu, comme les musées, les théâtres et les bibliothèques environnantes. D'ailleurs, pour faciliter l'apprentissage des élèves, les professeurs d'Anglais utilisent certains services offerts

par l'Université Bishop, comme la documentation anglaise et, à l'occasion, les laboratoires de langues. La visite a cependant permis de constater que l'absence d'un laboratoire de langues sur place et le peu de documentation disponible au Centre d'aide en français soulevaient de l'insatisfaction chez les élèves. Afin de répondre à leurs besoins, la Commission invite le Séminaire à encourager l'utilisation des nouvelles technologies comme outil pédagogique dans les activités d'apprentissage. Le Séminaire a d'ailleurs prévu, dans son Plan d'action, augmenter l'utilisation des technologies de l'information dans l'enseignement.

La gestion

Le départ à la retraite, en 1997, du Directeur général, du Directeur des études et du Directeur des services aux élèves a apporté des changements organisationnels majeurs au sein de la Direction et a donné lieu à une réévaluation du rôle de chacun. De même, le rôle de la Commission des études est devenu purement consultatif avec le mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les dossiers concernant les programmes. Les quatre responsables de programmes siègent à la Commission des études. La place importante accordée aux comités de programmes, auxquels sont rattachés les professeurs de la formation générale, favorise l'approche programme et facilite les liens entre les professeurs. Chaque comité de programme met également sur pied des sous-comités afin de faire progresser des sujets précis – par exemple, un sous-comité composé de représentants de la formation générale et de la formation spécifique a défini les paramètres de l'épreuve synthèse.

La Commission a pu constater, lors de la visite, la volonté manifestée par la nouvelle Direction d'arriver à un modèle de gestion favorisant la concertation avec l'équipe enseignante. Les préoccupations pédagogiques et le souci de la réussite, partagés par toutes les instances, ont contribué à rétablir un bon climat de travail ainsi que des relations harmonieuses. Les liens étroits qui existent entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique et la qualité des communications entre les diverses instances constituent des éléments positifs de la gestion du programme. Il s'agit d'un point fort de la formation générale.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Dans l'ensemble, les taux de réussite sont satisfaisants et ils se comparent à ceux qui sont obtenus dans le réseau collégial. Il en va de même pour l'épreuve ministérielle de français. Quant à la cote moyenne au secondaire, elle est comparable au réseau public pour les programmes de Sciences de la nature et de Techniques juridiques et légèrement inférieure pour les programmes de Sciences humaines et de Techniques d'administration et coopération. La Commission note un taux de réussite très élevé en Anglais comparativement à celui des collèges du réseau public. Les élèves rencontrés ont mentionné que les cours étaient faciles et qu'ils avaient peu d'efforts à fournir pour réussir. Les professeurs d'Anglais ont pour leur part affirmé que les élèves étaient souvent mal classés. Devant ce constat, la Commission *suggère* au Séminaire de remédier à la situation soit par un meilleur classement des élèves en Anglais, soit en rehaussant les exigences des cours.

La proportion des élèves n'ayant pas obtenu leur diplôme au cours de la durée prévue pour ne pas avoir exclusivement réussi un ou des cours de la formation générale est de 8/43. Par contre, la proportion des élèves sortants auxquels il manque au moins un cours de la formation spécifique et au moins un cours de la formation générale est plus élevée, soit 24/43. Étant donné l'importance de cette question, la Commission *suggère* au Séminaire d'analyser la situation de la réussite des cours de formation générale pour tous les programmes et d'adopter, le cas échéant, les correctifs appropriés.

L'encadrement des élèves

Le Séminaire a mis en place plusieurs mesures de soutien pour faciliter l'apprentissage des élèves, dont le Programme de tutorat, qui permet à l'élève présentant un risque d'échec d'être encadré par un professeur, et le test diagnostique qui vise principalement la gestion du temps. En 1991, un centre d'aide en français a été mis sur pied afin d'améliorer la qualité de la langue écrite chez les élèves. Pour l'application de la *Politique d'évaluation du français*, le Séminaire a mis en place des mesures de dépistage et d'encadrement des élèves éprouvant des difficultés majeures en communication écrite; ces élèves sont alors invités à suivre une formation continue au centre d'aide en français. La Commission reconnaît que cette mesure a eu des répercussions positives. Toutefois, elle a constaté, lors de la visite, qu'il n'y avait pas d'arrimage entre l'encadrement donné au centre d'aide en français et l'enseignement dispensé dans les cours de français, notamment au regard des objectifs des devis ministériels. La Commission invite le Séminaire à s'assurer d'une meilleure

cohérence pédagogique entre les deux entités afin de maximiser l'efficacité de l'aide apportée aux élèves.

La Commission tient à souligner que l'approche individualisée privilégiée par le Séminaire et la relation que les professeurs ont su établir avec leurs élèves témoignent de la préoccupation de la Direction et des professeurs à l'égard de la réussite des élèves. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs confirmé la grande disponibilité de leurs professeurs.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la formation générale au Séminaire de Sherbrooke est de qualité. Malgré les problèmes soulevés dans le rapport d'autoévaluation, la Commission a pu constater que les changements apportés depuis par la nouvelle équipe de direction et l'équipe professorale ont grandement amélioré la mise en œuvre de la formation générale. En l'absence d'un projet éducatif propre au collégial, le Séminaire prône des valeurs institutionnelles qui sont partagées par tout le personnel et qui sont en lien avec l'enseignement donné. La collaboration et la concertation qui existent entre les professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique facilitent l'adaptation des cours de formation générale propre aux programmes d'études et permettent l'intégration des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses. La qualité des communications entre les diverses instances et l'approche individualisée privilégiée par le Séminaire méritent également d'être soulignées.

La Commission émet cependant une recommandation concernant la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Elle recommande au Séminaire de mettre en place les mécanismes appropriés de vérification de l'application de sa Politique et de s'assurer que les instruments d'évaluation mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs.

Outre cette recommandation, la Commission formule un certain nombre de suggestions susceptibles d'améliorer le programme, soit s'assurer que les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs sont explicites dans les plans de cours, explorer, en Éducation physique, de nouvelles stratégies pédagogiques devant faciliter l'atteinte des objectifs des cours et susciter l'intérêt des élèves, vérifier la pertinence des travaux dans chacune des disciplines. Elle suggère aussi de s'assurer que les élèves atteignent les objectifs selon les standards prescrits en Anglais et d'examiner la question de la réussite des cours de formation générale pour tous les programmes d'études et d'adopter, le cas échéant, les correctifs appropriés.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire que la Commission lui avait adressé, le Séminaire de Sherbrooke a fait connaître les actions qu'il a prises ou qu'il entendait prendre pour corriger les lacunes décelées dans la mise en œuvre de la formation générale.

Pour faciliter la collecte de données et garantir la conservation de documents, le Séminaire exige, depuis le trimestre d'automne 1999, que les plans de cours, la description des travaux ainsi que les examens et les grilles de correction soient conservés sur disquette.

En ce qui concerne les méthodes pédagogiques, les professeurs d'*Anglais*, depuis 1998-1999, insistent moins sur la grammaire et mettent davantage l'accent sur les exposés oraux, ce qui est facilité par la constitution de groupes d'élèves moins nombreux. Par ailleurs, le Séminaire entend se doter d'un laboratoire de langues en 1999-2000.

Le Séminaire a revu les orientations du Centre d'aide en français en vue de raffermir les liens avec le Département de français, de mettre l'accent sur la maîtrise, par les élèves, de leurs outils de travail et d'instaurer un système de tutorat par les pairs.

La Commission estime que ces actions devraient permettre d'améliorer encore la qualité de la mise en œuvre de la formation générale au Séminaire de Sherbrooke. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport faisant état des actions réalisées en réponse à la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président